



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 décembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2001

**Participation pour non réalisation d'aires de stationnement -
Fixation du montant en euros**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001

DELIBERATION D2014342001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Participation pour non réalisation d'aires de stationnement -
Fixation du montant en euros**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Pour mémoire par délibération du 28 mai 1999, le Conseil Municipal a fixé la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS liée à une autorisation de construire) aux tarifs suivants :

- Aire I : 20.000 F couverture des parcs publics de stationnement ;
- Aire II : 15.000 F couverture du bâti ancien, zones UA et UB du Plan d'Occupation des Sols ;
- Aire III : 10.000 F pour le reste du territoire de la Commune.

Dans le cadre du passage à l'Euro en 2002, il y a lieu de fixer officiellement ces mêmes montants dans la nouvelle monnaie, ce qui s'établit ainsi :

- Aire I : 20.000 F soit 3048,9803 € somme arrondie à 3049 € ;
- Aire II : 15.000 F soit 2286,7352 € somme arrondie à 2287 € ;
- Aire III : 10.000 F soit 1524,4901 € somme arrondie à 1524,50 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la fixation du montant pour non réalisation d'aires de stationnement en euros exprimée ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé :

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)